

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	19
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	24
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Patrick
GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 novembre 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET,
SERRANO, LECOQ, BOUTIER ; Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE,
TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames DALLONGEVILLE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs CHARRIERE,
PACIONI, QUERCI et PONSY

PROCURATIONS : de Madame DALLONGEVILLE à Madame BARTHELEMY, de Monsieur
CHARRIERE à Madame CHARRIERE, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur
PACIONI à Monsieur GERVAIS, et de Madame EPAUD à Monsieur BOUTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 14-11-2023 – Approbation de l'avenant au Contrat Bourg-Centre
Occitanie/Pyrénées Méditerranée de Clarensac**

Monsieur HAMARD, rapporteur, expose :

La commune a approuvé par délibération n° 02-02-2021 du 10 février 2021 la signature du
Contrat Bourg Centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée de Clarensac, dispositif de la Région
Occitanie en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs-centres du territoire.

Par voie d'avenant, la Région ouvre la possibilité aux communes Bourgs-Centres de prolonger
leur contrat, en apportant des modifications à leur stratégie si nécessaire.

Un projet d'avenant est proposé pour la commune de Clarensac pour la période 2022-2028.

Considérant que le projet de développement et de valorisation de la Commune de Clarensac
repose sur 3 axes stratégiques, et pour chaque axe d'un ensemble d'actions :